

AMAP Poissons avec les Pêcheurs de l'Île d'Yeu



Expérimentées en 2010-2011 en Loire-Atlantique, suite à une initiative du Maire et de quelques pêcheurs de l'Île d'Yeu, las de voir les prix d'achat de leur pêche monter à l'étal sans en bénéficier directement, les AMAP poissons ont connu depuis un développement important.

Aujourd'hui ce sont 25 lieux de distribution en Loire Atlantique, Maine et Loire et Vendée qui ont été mis en place. Avec cette organisation environ 2000 familles bénéficient ainsi d'un "circuit court" permettant la consommation de poissons frais directement distribués par les pêcheurs.

L'impact sur l'économie de l'île d'Yeu n'est pas négligeable : 4 bateaux (soit 20 marins) sont concernés, pour une cinquantaine de tonnes de poissons distribuées aux amapiens par saison.

Une CHARTE*, spécifiant l'engagement pour une pêche de qualité, respectueuse de la ressource, de l'environnement, et des conditions de travail, a été établie avec les pêcheurs.

**consultable sur le site*

energielocale.org/ressources-amaps-poissons/

La marge supplémentaire réalisée par le GIE* (après le circuit en criée) grâce à cette vente directe aux AMAP poissons, est répartie à égalité entre les membres de l'équipage. Cette "distribution" représente une prime conséquente pour chaque marin et cet avantage contribue à la **valorisation du métier** qui est confronté à de fortes difficultés de recrutement en particulier auprès des jeunes.

Les AMAP poissons participent par ailleurs au développement sur l'île de l'activité d'un mareyeur, "Vives Eaux", relais indispensable entre pêcheurs et amapiens.

Considérant qu'habituellement un emploi de marin induit 3 emplois à terre (préparation des filets, mareyage, transformation, commerce, transport, gestion,...), on peut estimer que l'activité liée aux AMAP poissons concerne 33 personnes et mobilise 7,5 emplois (équivalent temps plein).

**Groupement d'Intérêt Economique, regroupant les 4 pêcheurs*

Comment cela fonctionne-t-il ?

Avec qui est passé le contrat ?

Pour chaque AMAP poissons, le **contrat est signé avec un seul des 4 pêcheurs**, représentant le GIE. Cette organisation des pêcheurs en GIE assure une réelle **mutualisation entre les 4 bateaux** permettant en particulier la continuité des livraisons et, surtout, la diversité des espèces dans les colis.

Les 4 bateaux engagés et leurs patrons :

- **Le Gulf-Stream (12 m) :**
 - ➔ **Ludo ORSONNEAU et 3 marins**
- **Le Marial (20 m) :**
 - ➔ **Alain VOISIN et 7 marins**
- **Le Petit Gaël II (18m) :**
 - ➔ **Vincent BESSONNET (Eric TARAUD co-armateur) et 6 marins**
- **Le Challenger (10,5 m) :**
 - ➔ **Julien DUPONT et 1 marin**

Les caisses, réfrigérées, sont acheminées sur le continent par un bateau de la compagnie Yeu-continent, l'Insula OYA II, puis transportées par un des **camions frigorifiques** du GIE, jusqu'aux lieux de distribution.



Le Challenger

Comment nous arrivent nos colis ?

Le poisson est débarqué par chaque équipage, et acheté par le mareyeur **Vives Eaux** qui détermine la composition des colis et en assure le conditionnement sur l'île.



Le Marial

Les 25 lieux de distribution sont ainsi alimentés une fois par mois par l'un des trois camions du GIE, selon un calendrier fixé pour l'année (dates différentes pour chaque lieu).

Quel est le contenu des colis ?

Les colis sont composés de poissons d'espèces variées, **selon la pêche du moment**. On y trouvera ainsi, en fonction de la saison, sole, dorade, bar, mulot, maquereau, rouget, plie, merlu, merlan, lieu, thon, lotte, blanc de seiche, ...

Le poids du colis varie de 2,5 et 3,5 kg (ce poids correspond au poids des poissons entiers). Selon les cas, les poissons peuvent être livrés non vidés (poissons fragiles) vidés voire préparés en filets.

Peut-on prendre un colis à plusieurs ?

Sur un même lieu de distribution le contenu des colis reste équivalent. Il est bien sûr possible de les commander à plusieurs et de les partager.

Quel est le coût du colis ?

Depuis 2017, le coût du colis reste inchangé : il est de **34 €** (soit environ 11€/kg).

Les distributions ont lieu de septembre ou d'octobre (selon les AMAP poissons) à juin, soit **9 ou 10 distributions pour une saison**, ce qui revient, pour une année complète à 306€ ou 340€. Pour les AMAP poissons les plus éloignées, une participation de 1 € supplémentaire par colis est demandée.

Il est possible de prendre plusieurs colis par contrat.



Le Petit Gaël II

Echanges avec les pêcheurs ?

Diverses modalités de rencontres entre Amapiens et pêcheurs sont proposées à l'Île d'Yeu ou dans la région nantaise.

Ces rencontres sont particulièrement riches pour comprendre la réalité de leur métier.

Quand peut-on s'inscrire ?

L'inscription est en règle générale effectuée entre juin et septembre pour une année, c'est à dire pour 9 ou 10 distributions (septembre ou octobre à juin).



Le Gulf Stream

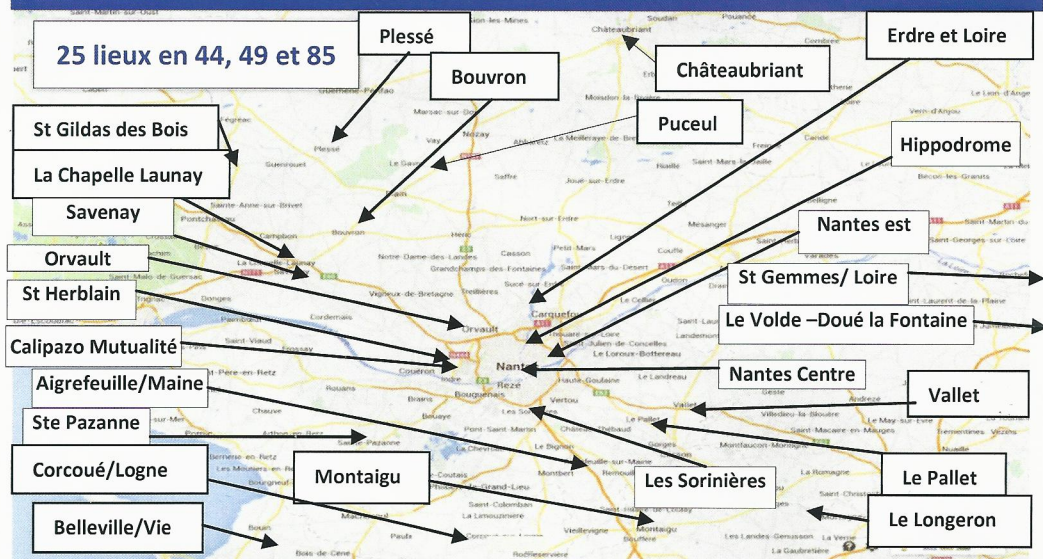
Il est toutefois possible à ceux qui le souhaitent de rejoindre une AMAP poissons en cours de saison pour les distributions restantes.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de prendre contact avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'AMAP poissons que l'on souhaite rejoindre. (voir coordonnées sur le site www.amap44.org).

Il ou elle pourra vous donner des informations complémentaires sur l'AMAP et la marche à suivre pour l'inscription.

Quels sont les lieux de distribution des AMAP poissons ?



Les AMAP en Loire-Atlantique

Les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre producteurs et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant d'avance.

Le réseau des AMAP sur le département de Loire Atlantique est très dense (plus de 120 lieux d'AMAP). Sur chaque lieu d'AMAP, plusieurs producteurs bio et locaux proposent leur contrat AMAP. Chaque lieu est autonome et indépendant. On constate aujourd'hui une multiplication de dispositifs et de réseaux proposant de la vente directe.

Mais l'AMAP est sans conteste la forme la plus aboutie d'un circuit court sans intermédiaire et une vente sans frais de prestation de service pour distribuer les produits.

Elle permet la valorisation la plus rémunératrice des produits **avec un soutien du producteur** qui peut vivre avant tout de sa production sans dépendre des prestataires de service et des intermédiaires commerciaux.

Par son engagement l'amapien assure un revenu décent et constant aux producteurs. **Le fonctionnement des AMAP repose sur le bénévolat**, tant pour leur coordination que pour la distribution des produits (à laquelle les amapiens sont appelés à participer).

L'appellation AMAP a été retenue (en plein accord avec le réseau des AMAP) **pour la distribution des poissons car les principes et les valeurs qui président au fonctionnement** (engagement mutuels amapiens-producteurs, production "responsable", circuit court, ...) **sont bien identiques.**

Pour toute information sur le réseau AMAP en Loire-Atlantique et sur les contacts les plus proches de chez vous, vous pouvez consulter le site :

www.amap44.org